

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudefontaine : Jacky LOUISSON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Etaient absents : Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Franois : Françoise GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), J.M. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, J.M. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, J.C. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), J.M. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001421

Rapport n°9.2 - Plan d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en 2012

Plan d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en 2012

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Inscription budgétaire	
Budget annexe Déchets BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Projet communication RI »	Montant prévu au PPIF 2011-2015 : enveloppe de 420 000 € Montant prévu au BP 2011 : enveloppe de 100 000 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2011 : 100 000 €• sur la période 2012 : 100 000 €
PPIF à actualiser lors de sa révision en 2012 (+ 20 000 € en 2012)	

Résumé :

La mise en place des dispositifs (techniques, juridiques, commerciaux...) préalables à la mise en œuvre de la Redevance Incitative (RI) sera achevée fin 2011. Son application est prévue en septembre 2012. Il est proposé de mettre en place à ce stade un plan d'accompagnement pour l'information, la formation et la sensibilisation des publics concernés et expliquer le mode d'emploi de la RI. La finalité du plan d'accompagnement est d'obtenir l'adhésion de la population sur la nécessité de réduire les déchets, d'encourager les bonnes pratiques de réduction, de recyclage, de valorisation et d'entraîner des modifications de comportements « durables » pour une baisse de la production globale des déchets sur le territoire du Grand Besançon.

I. Préambule

Dans un esprit d'équité et de solidarité, le Grand Besançon a décidé, à la suite de l'harmonisation de la collecte, d'harmoniser les principes de facturation de la redevance et **de généraliser en 2012 une Redevance Incitative** dans l'agglomération. La volonté politique est d'impliquer et de responsabiliser chaque « producteur » de déchets.

Le financement par la redevance* adopté par le Grand Besançon est un mode de financement qui présente un intérêt essentiel, celui de correspondre au service rendu (la collecte et le traitement des déchets). Avec une Redevance Incitative ce mode de financement **devient un outil tarifaire qui comporte un message économique et environnemental fort** pour amener les ménages à modifier leur comportement relatif à la production de déchets : elle doit encourager les gestes de réduction** des déchets.

* La redevance d'enlèvement des ordures ménagères = REOM

** Evitement des déchets par l'éco consommation, tri et recyclage, compostage, réutilisation, retour au fournisseur et déchèterie

Pour qu'il y ait une réelle modification des comportements, les ménages doivent comprendre et mesurer rapidement les effets des leviers d'incitation intégrés à la facturation. C'est dans ce sens que les élus ont choisi en mars 2010 de mettre en place une RI avec une part fixe (part abonnement) et une part variable (consommation) calculée principalement sur le poids de déchets résiduels et le nombre de présentation du bac à la collecte.

Ces grands principes ont orienté les solutions techniques à mettre en place, car ce type de RI nécessite l'identification du producteur et la quantification des déchets résiduels présentés à la collecte.

II. Contexte opérationnel

De nombreuses actions préalables sont nécessaires pour la mise en place d'une RI. Certaines sont terminées, d'autres en cours ou en voie d'être réalisées :

- adaptation du parc de conteneurs et identification des bacs de déchets résiduels avec des puces électroniques dans les 58 communes de la périphérie (réalisée en 2010),
- harmonisation du service de collecte et du geste de tri (réalisée en 2010),
- identification du parc de bacs de déchets résiduels avec des puces à Besançon (fin prévu : juin 2011),
- adaptation et équipements des bennes de collecte avec du matériel (informatique) embarqué pour la pesée des données (en cours), suivie d'une période de rodage du matériel (2^{ème} semestre 2011),
- adaptation des logiciels de transmission de données et de facturation (à réaliser pour novembre 2011),
- élaboration du règlement de collecte et règles de facturation (à réaliser pour novembre 2011).

En pratique, la mise en place de la RI sera réalisée en 2012 en deux phases :

- à partir de janvier 2012 avec une phase test de facturation de 8 mois. Les camions de collecte de la régie commenceront à « peser » et enregistrer le poids du contenu des bacs (déchets résiduels). Cette phase test permettra de valider, et d'ajuster les systèmes de transmission de données via le matériel embarqué à bord des camions au logiciel du service chargé de la facturation.
NB : durant cette période, les tarifs de la redevance sont calculés sur la base de la grille tarifaire actuelle.
- à partir de septembre 2012, la nouvelle grille tarifaire RI sera appliquée pour la facturation du dernier quadrimestre.

III. Un plan d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Incitative(RI)

Pour la réussite de ce programme, il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place un plan d'accompagnement pour l'information, la formation et la sensibilisation des principaux publics concernés par la mise en œuvre de la RI.

Deux catégories de cibles sont concernées :

- en interne : les agents de la Direction Gestion des Déchets (DGD), impliqués sur le terrain dans sa mise en œuvre, le personnel des services du Grand Besançon et de la Ville de Besançon qui collaborent régulièrement avec la DGD (TIC, Urbanisme, Voirie, Espaces verts, Hygiène-santé, Communication ...) ainsi que les personnels des mairies des communes adhérentes,
- en externe : principalement les usagers du service, les publics relais concernés par son application et les relais d'information (presse, médias, Internet...).

Ce plan d'accompagnement comportera donc deux volets : un volet interne, un volet externe.

A/ Plan d'accompagnement - Volet interne

La mise en place de différents dispositifs techniques, commerciaux, juridiques, nécessaires à la mise en œuvre de la RI va entraîner une évolution importante des pratiques professionnelles pour le personnel de la DGD, en charge de l'organisation de la collecte et de la facturation de la redevance*. L'adhésion et l'implication des agents aux objectifs de réduction des déchets et de la RI est très importante. En effet, les agents sont les acteurs incontournables pour la réussite de ce projet. Il est nécessaire qu'ils bénéficient d'un accompagnement spécifique pour la mise en œuvre sur le terrain de ce dispositif.

* Le Grand Besançon assure au titre de sa compétence « Collecte » la facturation de la redevance qui couvre les frais de la gestion des déchets (collecte et traitement).

1. Les objectifs

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- maîtriser les nouveaux équipements techniques de la collecte et de la facturation,
- connaître et maîtriser le fonctionnement de la RI, le nouveau règlement de collecte, le dispositif de gestion des incivilités et savoir gérer les relations avec les usagers,
- bénéficier d'une formation plus générale sur la gestion des déchets pour acquérir une culture générale sur la gestion des déchets,

2. Public visé

Sont visés : les ripeurs, les agents de conduite, les agents de maîtrise du service opérationnel, les conseillers du tri, le personnel d'accueil, les agents de la cellule commerciale, le personnel d'autres services qui collaborent régulièrement avec la DGD (environ 100 personnes concernées), les responsables administratifs (ou techniques) des mairies adhérentes, le Sybert.

Remarque : les agents du prestataire qui assurent la collecte dans les communes de la périphérie devront avoir acquis les éléments essentiels de la RI pour adapter leurs pratiques professionnelles sur le terrain.

3. Les actions prévues

Les actions prévues sont les suivantes :

- formations sur l'utilisation du « matériel embarqué »,
- sessions de travail sur l'utilisation des logiciels de facturation,
- réunions d'information pour expliquer le fonctionnement de la RI : enjeux, principes, modalités pratiques,
- évolution de l'organisation du service DGD.

4. Calendrier

2^{ème} semestre 2011 - 1^{er} semestre 2012.

B/ Plan d'accompagnement - Volet externe

La réussite du programme est subordonnée à la mise en place d'actions d'information et d'explications sur le l'évolution du mode de facturation actuelle (ce qui va changer) et sur le mode d'emploi du nouveau système de tarification RI. **Il est important que les habitants s'approprient ce nouvel outil tarifaire** pour maîtriser leur facture (en réduisant leurs déchets).

1. Les objectifs

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- expliquer ce qui va changer et le fonctionnement de la RI (enjeux, principes, grille tarifaire, modalités pratiques...),
- mettre en place un accompagnement spécifique dans l'habitat collectif pour une communication de proximité,
- Pour les élus des communes adhérentes, informer et expliquer le dispositif RI, présenter le dispositif de gestion des incivilités et les impliquer pour une bonne transmission de l'information auprès de leurs citoyens ;
- suivre et faire connaître les résultats.

2. Les publics

Les publics sont nombreux et concernés à des degrés divers :

- en premier lieu, les usagers du service (particuliers et activités professionnelles adhérents au SPED (Service Public d'Élimination des Déchets),
- et différents publics qui devront, comme les usagers, connaître les enjeux, principes, modalités pratiques de la RI et maîtriser à des niveaux divers les dispositifs techniques, financiers, juridiques et incitatifs :
 - élus des communes adhérentes,
 - partenaires administratifs, techniques ou financiers (Sybert, Ademe...),
 - organismes logeurs et publics relais (gardiens, sociétés de nettoyage, associations de locataires...),
 - partenaires associatifs et publics relais (associations d'environnement, de consommateurs, CCH, CDP),
 - la presse et les médias pour relayer l'information.

NB : le site Internet est un dispositif d'information continu à privilégier. La rubrique gestion des déchets devra évoluer dans son architecture et intégrer les informations sur la RI.

3. Les principaux moyens et supports à prévoir

Les moyens : réunions de travail, sessions de travail sur les nouveaux outils de facturation, journées de formation, visites techniques, réunions de secteurs pour les communes adhérentes en périphérie, réunions de quartiers à Besançon...

Les supports : Internet (la rubrique gestion des déchets devra être revue en conséquence et intégrer un simulateur pour calculer sa facture), lettres d'information, documents de présentation générale de la RI, guide pratique (« la RI »), mode d'emploi, dossiers de presse, articles pour les Journaux des collectivités et bulletins municipaux, film pour introduire les réunions et (dé)montrer les différents dispositifs techniques et leur fonctionnement, expositions pédagogiques, fiche de vulgarisation des principaux points du règlement de collecte et des règles de tarification, outils pour la communication de proximité sur le terrain qui permettront d'inciter à trier plus (par exemples : sacs de tri du verre, pour la cuisine, habillage des bennes), floconnage tenue des agents,...

4. Le calendrier

Pour rappel, la RI se met en place en 2 phases ; 2 temps forts sont proposés pour l'information des usagers et de la population :

- **en novembre - décembre 2011** : campagne d'information pour la mise en place de la RI en janvier 2012 avec une période test de facturation de 8 mois,
- **en septembre 2012** : campagne d'information pour l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire RI.

5. Les actions à prévoir

2011	PHASE 1 Actions à proposer dans le plan d'accompagnement
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Dossiers de presse et articles dans le Magazine du Grand Besançon, le BVV et Point Presse (n°1) à organiser à l'occasion de la fin de la mise en place des dispositifs techniques. <u>Moyen</u> : une démonstration technique du matériel à proposer aux élus des communes adhérentes ainsi qu'à la presse. ☛ Lettres d'information à envoyer aux usagers du service pour les informer des dates du démarrage de la RI (avec la facture = 35 000 courriers à envoyer).
Octobre - Novembre	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Réunions de secteur pour l'information des communes adhérentes et réunions de quartiers avec les CCH à Besançon. ☛ Réunions d'information pour les organismes logeurs et la formation des publics relais (gardiens, sociétés de nettoyage..., pour présenter le dispositif RI).
Novembre - Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Le supplément du Magazine du Grand Besançon, habituellement consacré au « Journal du Tri » aura pour thème la RI (à prévoir en accord avec le service Communication). ☛ Réalisation d'une rubrique dynamique sur la gestion des déchets sur le site Internet du Grand Besançon, avec les informations concernant la RI. ☛ Dossiers de presse et points presse (n°2). ☛ Articles à préparer pour une information spéciale dans les bulletins municipaux. ☛ Campagne « Habillage bennes ».
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Courrier personnalisé envoyé aux habitants des 59 communes avec un document de présentation générale sur la RI.
Janvier - Août 2012	<p>(NB : Phase test de facturation 8 mois / Vote de la nouvelle grille tarifaire RI en juin 2012).</p> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Dispositif d'accompagnement en habitat collectif avec communication de proximité. <p>Communication de proximité dans les communes adhérentes. Renforcement du dispositif « Accueil » et N° Vert du service.</p>
2012	PHASE 2 Actions à proposer dans le plan d'accompagnement
Début septembre	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Réunions de secteur pour l'information des communes adhérentes (présentation grille tarifaire RI). ☛ Courrier personnalisé aux habitants des 59 communes + guide pratique « la RI, mode d'emploi » (envoi toutes boîtes).
Septembre - Octobre	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Dossiers de presse et points presse (n°3). ☛ Réalisation d'un dossier spécial à insérer dans le magazine du Grand Besançon pour présenter la grille tarifaire (à prévoir en accord avec le service Communication). ☛ Articles BVV et bulletins municipaux.
Septembre - Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Communication de proximité sur le terrain en habitat collectif et communes adhérentes. ☛ Renforcement du dispositif « Accueil » du service et N° Vert.

6. Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel du plan d'accompagnement RI est le suivant (hors action d'accompagnement en habitat collectif) :

Couts prévisionnels des actions du plan d'accompagnement RI	Montant total	En 2011	En 2012
Conception et réalisation des outils d'information et de sensibilisation	50 000 €	35 000 €	15 000 €
Réalisation supports vidéo, film, évolution rubrique Internet	47 000 €	26 000 €	21 000 €
Distribution d'un courrier et de document d'information toutes boîtes	28 000 €	14 000 €	14 000 €
Campagne d'habillage des bennes	25 000 €	25 000 €	-
Fabrications sacs de tri	50 000 €		50 000 €
Montant total	200 000 €	100 000 €	100 000 €

(Budget Annexe Déchets 2011-2012)

Les actions inscrites dans le Plan d'accompagnement de la RI doivent faire l'objet d'une présentation pour information et avis :

- des membres du groupe de travail « Communication » du Grand Besançon et de la Ville de Besançon et des élus de la commission Communication,
- des membres du CDP qui a été associé à la réflexion tout au long de la mise en place des différentes étapes de la RI et a participé activement aux préconisations pour la sensibilisation à mener dans le cadre de ce projet,
- des responsables du service Ressources humaines et de la mission « Accompagnement au changement ».

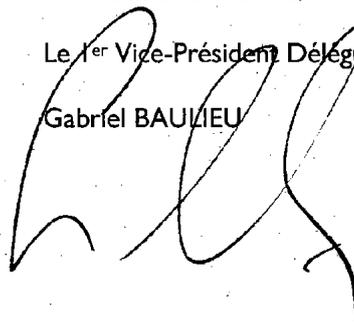
A l'unanimité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le plan d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Incitative en 2012,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions.**

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président Délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstentions : 5

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le



- 8 JUIL. 2011